



Pour l'UNESCO

Fédération Française

« Éduquer aux valeurs de la République »

**Réflexions et suggestions de la
Fédération française pour l'UNESCO**

Année 2015

SOMMAIRE

Propos introductifs

Chapitre I : La République doit retrouver sa tradition d'accueil

Chapitre II : L'ECOLE

- **Enseigner la laïcité, éduquer à la trilogie républicaine « Liberté, égalité, fraternité »**
- **Réactiver la dimension citoyenne des savoirs**
- **Les deux missions de l'école / la formation des maîtres**
- **Refonder la légitimité des associations complémentaires de l'École**
- **Conforter l'éducation à l'engagement et reconnaître les engagements des élèves**
- **Le débat citoyen dans le débat pédagogique**
- **Les parents enfin**

Chapitre III : EDUCATION POPULAIRE

- **Refonder une légitimité / Redéfinir un statut social**
- **Les associations, des opérateurs publics**

Chapitre IV : LA VILLE

- **L'appropriation et l'implication citoyennes**
- **La vie culturelle**
- **Éducation au patrimoine**
- **Construire la mixité sociale dans toutes ses composantes, spirituelles et culturelles**
- **Pour synthétiser nos propositions : « Territoires pour l'UNESCO »**

Document présenté à :

Najat VALLAUD-BELKACEM, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

Myriam EL KHOMRI, Secrétaire d'État à la Ville

Propos introductifs

Si nous voulions synthétiser l'inquiétante problématique, dramatiquement mise en lumière par les actes de barbarie dont Paris a été le théâtre début janvier 2015, nous dirions que la construction identitaire est au nœud de notre inquiétude.

Des jeunes s'en vont en Syrie ou en Irak, pour s'y rendre coupables du pire – la décapitation symbolique d'êtres humains, les massacres et les viols de masse, la destruction généralisée – ou deviennent de tragiques assassins à Paris, pour avoir cédé aux mirages de manipulations monstrueuses où tout reste d'humanité a naufragé.

Qu'est-ce qui rend possible ces manipulations monstrueuses? C'est à cette question que nous devons répondre ensemble.

C'est d'abord l'impossibilité d'une construction identitaire positive qui, à notre sens, est au cœur de la tragédie vécue; construction identitaire que nous concevons selon deux composantes, l'une politique et l'autre culturelle.

Quand notre République attribue une «carte d'identité», il faut entendre toute la force de cette attribution. Ce n'est pas une simple carte qui est donnée – cela serait peu significatif – c'est une identité. Cette identité politique et sociale, acquise au cœur de la République française au terme de parcours d'une très grande diversité humaine et culturelle, nous en connaissons les composantes essentielles: l'indissociable trilogie « Liberté, Égalité, Fraternité », forgée tout au long des combats de nos aînés en République et programme indépassable de toute démocratie véritablement humaine, à laquelle il convient d'ajouter notre idéal laïque, invention française certes mais non exception, notre conviction étant faite, en effet, quant à la dimension universelle qu'il convient d'accorder à la laïcité.

Cette construction identitaire citoyenne ne va pas de soi. Elle est le résultat d'une éducation qui, pour aboutir, doit reposer sur une complémentarité d'acteurs, de lieux et d'institutions. C'est en réalité tout l'espace social qui doit être mobilisé à cette fin, structuré autour des deux grands piliers que sont, d'une part l'École, et d'autre part, l'Éducation populaire, portée dans notre pays par un mouvement associatif d'une exceptionnelle richesse. D'évidence, les drames que nous venons de vivre nous confrontent à l'échec de cette construction.

L'une des explications possibles de ces échecs tient, peut-être, au fait qu'au terme de plus d'un siècle de consolidation laïque de la société française, nous ayons considéré trop vite comme définitivement acquise cette acculturation laïque et citoyenne dont il convenait de comprendre qu'elle exigeait un travail permanent d'éducation. C'est ce travail éducatif qui, ici plus que là, a failli.

L'autre dimension de la construction identitaire est de nature culturelle. Par l'acquisition de savoirs et de connaissances, chaque individu est appelé à construire sa spécificité culturelle. Quand ces acquisitions se fragilisent, deviennent insuffisantes, et que les inégalités de savoirs se creusent entre enfants et adolescents au point que les écarts sociaux se creusent davantage encore au lieu de se réduire, c'est la construction culturelle en tant que telle qui s'appauvrit et, au pire, devient impossible.

Si l'exercice est difficile pour des enfants originaires d'une culture hexagonale, il le devient plus encore pour ceux venus d'ailleurs à travers leurs itinéraires familiaux. Il conviendrait ici de conjuguer, par la rencontre, les apports d'une culture familiale originaire et ceux propres à la tradition française ; la construction de l'identité culturelle, alors, se double. Cela peut être de la plus grande richesse pour l'enfant et l'adolescent mais il convient que certaines exigences soient satisfaites dont on voit, à la lumière des drames récents, qu'elles ne le sont plus dans

notre société. Le croisement des cultures ne peut se réaliser que si les composantes de ces différentes cultures sont reconnues à égalité de dignité. Malheureusement, les jeunes de nos banlieues en crise ont trop souvent été les témoins du déracinement culturel de leurs parents, dont les pratiques sociétales sont, dans le meilleur des cas, tolérées mais pas vraiment reconnues. Pour ces jeunes, il en résulte un phénomène de déculturation au regard de ces traditions sociétales parentales, dont ils perdent le sens et l'éthique. L'échec scolaire fait le reste. Ainsi par exemple, à l'ignorance relative à l'art africain, au cinéma ou à la poésie propres à ce continent, s'ajoute la non-rencontre avec Hugo, Balzac ou Camus. Le désastre est alors total : pas plus enfant d'Hampaté Ba que fils des Lumières.

L'échec de la construction identitaire citoyenne, sur fondement des valeurs de la République ajouté à l'échec d'une double construction identitaire culturelle, conduit au vide, à la déshérence. Tout se trouve réuni, alors, pour que de monstrueux manipulateurs, marchands de criminelles illusions, s'emparent de ces consciences égarées.

De quelques propositions

Des considérations précédentes, qui structurent aujourd'hui nos préoccupations, essayons d'extraire quelques modestes propositions.

La première d'entre elles prend un caractère totalement transversal, en cohérence avec la volonté d'une action interministérielle tel que vous en avez manifesté la volonté.

Chapitre I : La République doit retrouver sa tradition d'accueil

Nous ne nous arrêterons pas ici sur les politiques migratoires françaises et, plus largement, européennes. Pour les associations et clubs qui forment notre Fédération française pour l'UNESCO, qui tous, du plus modeste Club de collège jusqu'au plus consolidé de nos Clubs adultes, réalisent des actions de solidarité

Nord / Sud, leur conviction profonde est faite. Laisser le désespoir se déchirer aux barbelés de Ceuta et Melilla, le laisser se noyer dans les flots de la Méditerranée au large de Lampedusa, est un abominable scandale humain, totalement incompatible avec les valeurs inscrites au cœur de la culture européenne. C'est une indignité que nous dénonçons et refusons d'assumer comme une fatalité des temps présents. Il n'existe pas à nos yeux d'autre bonne réponse que celle d'une juste coopération solidaire Nord / Sud, portée par les citoyens et les États.

Il s'agit ici, une fois pour toutes, de réparer les terribles inégalités planétaires provoquées par des siècles de pillage unilatéral du Sud par le Nord.

Le bonheur serait-il ici ? Du côté doré de la planète ? Rien de plus faux et si la fraternité garde aujourd'hui une réalité, nos chances de la rencontrer sont sans doute plus grandes à Casablanca ou Bamako qu'à Paris, Londres ou Berlin. Il faut donc cesser d'alimenter des miroirs d'illusions ou viennent souffrir des milliers de miséreux.

Restent ceux qui viennent et qui sont venus ; le plus souvent parce qu'il nous intéressait de les voir venir pour assumer de modestes tâches dont nous ne voulions plus. C'est à leur endroit, à l'endroit de leurs enfants et petits-enfants qu'il est urgent de réactiver la belle tradition de notre République.

Nous avons encore, fort heureusement, l'exemple de parcours individuels magnifiques, mais ils sont devenus l'exception et se trouvent dramatiquement contrastés par ces parcours criminels finissant dans le sang au cœur de Paris ou dans les villages d'Irak. Notre République est devenue plus inégalitaire et son École aussi. N'a-t-on pas, selon le mot du Premier Ministre, laissé se créer des zones « d'apartheid social » ? Le mot ne nous effraie pas tant sa vérité est patente.

Il faut à nouveau accueillir. Accueillir, c'est offrir l'insertion sociale par l'emploi, c'est garantir la protection sociale et la santé pour tous, choses que tant de générations antérieures ont durement peiné à construire.

Accueillir, c'est garantir un toit où la vie familiale pourra se déployer. Accueillir c'est offrir à chaque élève, d'où qu'il vienne, des chances identiques d'accéder au savoir et à la culture, à la capacité critique et citoyenne, à la liberté en somme.

Accueillir, c'est incarner pour tous, en ce territoire de France où ils ont été proclamés, les droits universels de l'Homme et du Citoyen.

Accueillir, ce n'est pas abandonner, dans des espaces urbains sacrifiés, des populations marginalisées avec juste ce qu'il faut d'assistanat pour que leur désenchantement et leurs colères n'atteignent pas le 16^e arrondissement. Abandon, assistanat, complaisance et démagogie: ce sont là les ingrédients d'une politique du pire qui nous a conduit où nous sommes.

Au lieu de cela, il convenait d'expliquer la République et, dans le même temps, d'en décliner toutes les exigences citoyennes et toutes les vertus solidaires et fraternelles.

Chapitre II : L'ECOLE

- **Enseigner la laïcité, éduquer à la trilogie républicaine « Liberté, égalité, fraternité »**

Dans la mise en œuvre de cette tradition d'accueil, notre École est incontestablement en première ligne. L'acquisition des savoirs est certes première car, sans connaissance, il ne peut y avoir de conscience citoyenne, libre et critique. Rétablir l'égalité républicaine face à ces acquisitions, c'est prendre acte des inégalités sociales qui structurent la vie des élèves et les placent dans des situations très disparates. Il n'est pas égal d'avoir un père et une mère analphabètes, pour avoir été eux-mêmes trop tôt privés d'école, maîtrisant mal la langue française du fait d'une arrivée tardive en France, que de vivre entouré de livres, découvrant musées et patrimoines à l'occasion des pérégrinations familiales, etc...

Il était donc pleinement judicieux, pour rétablir cette égalité dans les apprentissages, d'accorder davantage de moyens aux écoles et établissements situés dans des zones socialement sensibles. Au moins cela a-t-il été tenté, d'abord à l'initiative du Ministre Alain SAVARY, en ce qui concerne les apprentissages fondamentaux même si les constats d'aujourd'hui soulignent que cela n'a pas été assez ou peu pertinent dans la méthode.

Mais, ce qui a été fait pour la lecture, l'écriture et le calcul, aurait dû être fait pour l'éducation civique, l'éducation aux valeurs et à la citoyenneté. La laïcité dont, répétons-le, nous ne pensons pas qu'elle soit « une exception à la française » mais, au contraire l'organisation sociale la plus aboutie pour permettre la libre expression de la liberté de conscience de chacun au sein d'un espace de valeurs universelles communes, ouvrant droits et devoirs identiques à tous, la laïcité est, malheureusement, une valeur méconnue et mal comprise. Nombreux sont ceux qui se sont employés à semer confusion et doute dans les esprits, nombreux également ceux qui s'en sont crus menacés quand, au contraire, elle était la plus sûre protection de leur liberté de conscience.

La laïcité, largement inconnue ou insuffisamment pratiquée en dehors de la France, ne va pas de soi. Il convient de l'enseigner et c'est en ce sens que notre École s'est assoupie sur ses fondements. Sans doute aurait-il convenu, à l'égal des efforts consacrés à la langue et au calcul, de consacrer à cette éducation à la laïcité des moyens accrus là où sa compréhension pouvait s'avérer difficile, tout particulièrement dans les zones urbaines fragiles où s'affirme parfois un obscurantisme religieux clairement hostile à cette compréhension de la laïcité. Aussi, peut-être faut-il songer aujourd'hui à définir des « zones d'éducation citoyenne prioritaires », où l'essentiel serait consacré à la laïcité et aux valeurs centrales de la République.

- **Réactiver la dimension citoyenne des savoirs**

L'autre évolution regrettable de notre école, beaucoup plus dans les enseignements secondaires que dans le 1^{er} degré, est d'avoir dérivé, sans que personne n'en prenne clairement conscience, vers une vision de plus en plus instrumentalisée des savoirs et de la connaissance. Comme si les savoirs n'avaient plus pour vertu première de donner aux élèves l'intelligence du monde, tant dans ses dimensions scientifiques que sociales, condition indispensable d'une conscience éclairée et libre. Comme si ces savoirs n'avaient d'utilité et de but ultime que la promotion sociale par la note, la performance, le diplôme puis la compétition professionnelle.

L'école, légitimement préoccupée de qualifier au mieux les élèves en vue d'une insertion professionnelle future réussie, a négligé la formation citoyenne dont les savoirs et la connaissance doivent rester les vecteurs premiers.

En collège comme en lycée, après l'émergence heureuse de la Vie scolaire dans les années 70 avec la création, en particulier, du corps des Conseillers d'Éducation, et la reconnaissance d'une parole spécifique des élèves portée par leurs délégués, l'effet paradoxalement négatif de ces mesures, en termes d'éducation citoyenne, a été de conduire vers une déresponsabilisation des acteurs principaux que sont les professeurs.

Notre mouvement des Clubs UNESCO en a connu les effets directs. Là où existait autrefois une articulation assez naturelle entre les enseignements reçus en classe et les réflexions poursuivies au sein du Club UNESCO, il y a aujourd'hui séparation voire divorce. A l'interrogation portant sur la meilleure articulation possible entre Éducation **ET** Instruction a succédé un débat stérile et destructeur sur Éducation **OU** Instruction ? Débat malheureusement trop souvent relayé, au motif de préoccupations corporatistes, par certaines organisations syndicales.

Il conviendrait, sans délais, de réduire cette séparation et de réintroduire la préoccupation d'enseigner la laïcité et les valeurs républicaines, au cœur même des disciplines qui, toutes sans exception, le permettent.

Mais sans doute faudra-t-il, pour donner force à cette injonction, revisiter les programmes et inscrire explicitement cette attention d'éducation citoyenne, toutes disciplines concernées, dans le corps même des leçons à dispenser. Peut-être des allègements programmatiques seront-ils nécessaires pour rendre réaliste cette injonction.

Eu égard à l'action éducative complémentaire dont notre Fédération de Clubs UNESCO, avec d'autres, porte l'ambition, le schéma éducatif idéal, que nous aimerions promouvoir, serait celui d'une réflexion éducative qui prendrait naissance dans le cours, quelle que soit la discipline, se poursuivrait lors de la réunion hebdomadaire du Club UNESCO, appuyé sur les ressources documentaires du CDI, se prolongerait « au café du coin » où les lycéens continuent volontiers leurs échanges et trouverait ses ultimes prolongements à la table familiale en une naturelle discussion parents / enfants.

Ce schéma, nous l'avons quelquefois baptisé, du fait de notre référence particulière à l'UNESCO, « d'établissement scolaire UNESCO idéal » ; celui où tous les éléments concourant à l'économie éducative globale : enseignements, vie scolaire, CDI, vie associative interne, événements culturels, artistiques ou sportifs, seraient conjugués pour atteindre à une éducation citoyenne, intellectuelle et éthique, la plus accomplie qu'il soit possible.

• **Les deux missions de l'école / la formation des maîtres**

L'une des conséquences premières des propos précédents est qu'il faut urgemment réconcilier les deux missions indissociables de l'École :

- Former des citoyens
- Former des acteurs économiques et sociaux

A trop considérer le « futur producteur », sans doute est-on devenu quelque peu inattentifs au citoyen.

Avant que d'être purement et simplement abandonnée – situation heureusement corrigée depuis – la formation des enseignants s'était, trop exclusivement, concentrée sur la pédagogie et les contenus disciplinaires. Si cet aspect est évidemment primordial, il ne fallait pas oublier l'autre mission, longtemps inscrite dans les obligations des Ecoles normales qui, si elles n'avaient pas toutes les qualités, savaient conjuguer les deux missions assignées par la République à son École :

- Dispenser aux enfants les savoirs indispensables à leur insertion sociale et professionnelle future et mettre en œuvre à cette fin une indispensable maîtrise pédagogique et didactique.
- Consolider par l'éducation les valeurs fondatrices de la République, dont, en premier lieu, la laïcité.

Cette conviction qui était autrefois transmise aux enseignants d'être les missionnaires de la République doit à nouveau être insufflée dans la formation des maîtres.

Notre mouvement, à la mesure des moyens humains et militants dont il dispose dans les académies et les régions, est prêt à y prendre toute sa place. Notre réseau de Représentants régionaux, notre tissu d'associations adultes capables d'intervenir dans les établissements scolaires à la demande des enseignants et des équipes de direction, seront mobilisés en conséquence. L'expérience éducative acquise au long de nos cinquante-huit ans d'existence garantira l'intérêt et la pertinence de nos apports.

• **Refonder la légitimité des associations complémentaires de l'École**

Cependant, ces apports ne trouveront leur place et ne prendront force qu'à la condition d'une refondation préalable de l'action complémentaire des associations agréées, réseau auquel nous avons la fierté d'appartenir.

Avec le développement très significatif de l'éducation populaire aux lendemains de la 2^e guerre mondiale et son émergence au sein même des établissements scolaires avec la montée en puissance des foyers socio-éducatifs, le mouvement associatif avait acquis au sein de l'école une très forte légitimité. Il était entendu et reconnu que ce mouvement apportait une précieuse contribution à l'éducation citoyenne des élèves. Pour ce qui nous concerne très directement, la création de l'UNESCO, avec en conséquence l'apparition de Clubs UNESCO, est intervenue comme un élément supplémentaire, d'une grande originalité éducative, dans cette dynamique d'éducation populaire, sur laquelle nous reviendrons plus avant.

Cette légitimité s'est fortement érodée sous l'effet de deux facteurs :

- Le recentrage restrictif effectué par les enseignants, encouragés, nous le disions, par certaines de leurs organisations, sur le prétendu « noyau dur du métier : la transmission des connaissances »
- La libéralisation de la vie scolaire en lycée, dont la conséquence a été de réduire le temps passé par les élèves au sein de l'établissement au temps de la classe, au détriment d'autres temps antérieurement consacrés à des activités internes, culturelles, artistiques ou sportives ; toutes à forte connotation citoyenne.

Il en a résulté une marginalisation de plus en plus grande de cette action éducative complémentaire, aujourd'hui trop souvent perçue comme relative à l'entêtement passionné de quelques professeurs : théâtre, arts plastiques, Club UNESCO... mais plus du tout comme un élément important de l'économie éducative globale de l'établissement.

Prenons-nous en exemple. Un Club UNESCO qui ne serait qu'un appendice toléré, à une heure et en un lieu donné, à l'identique d'un possible club de philatélie (avec tout le respect dû à cette activité), ne subsistant que par la conviction d'un enseignant militant, un tel club aurait peu de sens et peu d'impact éducatif. C'est pourtant une situation courante.

Autre chose serait l'existence d'un Club UNESCO, explicitement inscrit, reconnu et valorisé au cœur du Projet d'Établissement, dont l'action serait perçue par tous comme complémentaire d'une ligne éducative qui, partant de la classe, se poursuivrait dans l'économie éducative de la vie scolaire, alimenterait les débats entre élèves hors du cadre scolaire et trouverait écho dans la vie familiale. On voit bien les liens, de stimulation réciproque, qui pourraient se nouer entre un tel Club et certains enseignements spécifiques comme l'ECJS, voire des « classes UNESCO » inscrites à l'emploi du temps comme nous en avons parfois expérimentées, et les mandats électifs assumés par les élèves, au sein de la Conférence des Délégués comme des Conseils à la Vie Lycéenne (CVL).

C'est cette refondation en légitimité, dont le Projet d'Établissement est sans doute la clé, qui conditionnera l'efficacité de la contribution des associations complémentaires de l'École.

• **Conforter l'éducation à l'engagement et reconnaître les engagements des élèves**

Ces considérations nous conduisent à présent à nous intéresser aux engagements des élèves au sein de leurs établissements.

Depuis plus de quarante ans à présent l'Institution éducative ne cesse de promouvoir l'engagement des élèves et de les encourager à l'exercice de mandats électifs au sein de leurs établissements. Les turbulences relatives au mouvement de Mai 1968 dans l'enseignement secondaire ont eu pour conséquence positive de convaincre tous les acteurs éducatifs : enseignants, parents, encadrement, de la nécessité de reconnaître aux élèves une parole spécifique qui apporterait un indispensable complément dans le concert des paroles propres aux autres composantes de la communauté éducative.

Il en a résulté une montée en puissance des mandats électifs reconnus aux élèves : délégués de classe, membres du Conseil d'administration, représentants au sein du CVL...

Les différents textes et directives ministériels relatifs à ces mandats des élèves ont toujours été suffisamment

explicites. Il en est tout autrement de la façon dont, ici ou là, ces mandats ont été mis en œuvre et reconnus. Fort heureusement, les exemples de réussite ne manquent pas mais ne manquent pas non plus les situations d'insatisfaction, où faute d'un accueil et d'un accompagnement suffisant de la part des enseignants, plus encore, des équipes de direction et, toujours plus particulièrement, du Chef d'Établissement, les élèves se sont détournés de ces mandats, les considérant le plus souvent comme vides de sens et d'efficacité, et les réduisant malheureusement à une stricte posture d'alibi, voire de manipulation, de la part des responsables administratifs.

Ainsi, cette belle ambition, portée par une réelle volonté ministérielle, a-t-elle souvent été décevante faute d'un engagement suffisant, non plus des élèves, mais des responsables d'établissements et des équipes enseignantes.

Les conséquences en sont graves en ce qui nous occupe ici : l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs. Cette éducation, nous y avons insisté, doit trouver ses points d'appui, intellectuels et théoriques, au cœur même de la classe, dans les différents enseignements dispensés. Cependant, pour les élèves, avec les nuances de l'âge qui différencient un collégien d'un lycéen, cette éducation citoyenne aura d'autant plus de force si elle s'appuie sur des expériences concrètes d'engagement. Notre connaissance des actions conduites par nos Clubs UNESCO scolaires montre que la quasi-totalité d'entre eux sont engagés dans des actions concrètes de coopération solidaire Nord / Sud : chantiers de reboisement, construction d'écoles, de dispensaires ou de bibliothèques, soutien à des programmes d'équipements scolaires, ou encore, dans des projets de solidarité de voisinage.

La sensibilisation des élèves aux grandes questions, nationales ou internationales, éveille aussitôt une forte impatience et un vif désir d'engagement. Nous pensons que l'éducation citoyenne doit faire droit à ce désir d'engagement qui, à son tour, devient un puissant vecteur d'interrogation et de réflexion citoyenne. L'engagement en effet, par les questions qu'il suscite, les difficultés et les obstacles à surmonter, est générateur d'un fécond approfondissement de la conscience citoyenne. Encore faut-il que cet engagement soit accompagné, encore faut-il que cet engagement lui-même fasse l'objet d'une éducation : l'éducation à l'engagement.

C'est cela, nous en sommes convaincus et nous nous y efforçons dans nos Clubs UNESCO scolaires, qui doit urgemment être mis à l'ordre du jour dans la mission impartie aux établissements scolaires.

Si l'établissement scolaire veut éduquer à la citoyenneté, il doit être en capacité d'accueillir, voire, mieux encore, de stimuler cet engagement des élèves et il doit construire des dispositifs éducatifs susceptibles de guider et d'éduquer cette volonté d'engagement elle-même. Engagement / Éducation aux valeurs citoyennes sont en étroite relation dialectique et l'un interagit en permanence sur l'autre ; encore faut-il que cette dialectique fasse l'objet d'un guidage éducatif.

Quand nous parlons d'engagement, il faut bien sûr entendre que les mandats électifs assumés par les élèves dans leurs établissements en sont l'une des modalités et des formes les plus visibles ; tous nos propos et toutes nos propositions valent donc tout spécialement pour ces mandats électifs.

Au-delà de l'accompagnement et de l'éducation à l'engagement va se poser la question essentielle de la valorisation de cet engagement. C'est sans doute en ce domaine que l'Institution éducative a le plus pêché, par inattention ou relative indifférence. La note de Vie scolaire, venue fort tard, nous est apparue comme une réponse très faible et sans doute inappropriée à cette nécessité d'une reconnaissance et d'une valorisation des engagements des élèves. C'était entrer dans cette réflexion par une approche très réductrice, comme si, au sein de l'école, il ne pouvait exister d'autre modalité de valorisation que celle d'une note.

A l'exception de cette maladroitement tentative en Collège, cette reconnaissance a, malheureusement, toujours été absente. Parfois pire, non seulement l'engagement des élèves n'est pas reconnu mais il fait souvent l'objet de reproches et de réprimandes. Nous avons tous à l'oreille les échos de séances de conseils de classe : « s'il ne s'était dispersé dans l'exécution de son mandat de délégué, il aurait certainement obtenu de meilleurs résultats », ou encore, « s'il s'était moins préoccupé de l'organisation du camp chantier au Burkina Faso, ses notes eussent été meilleures ».

Derrière la banalité du propos, on n'a pas voulu en voir la gravité, comme s'il existait une radicale incompatibilité entre bons résultats scolaires et générosité de l'engagement. C'est au contraire la meilleure articulation entre les performances scolaires, à la mesure des goûts et des possibilités de chacun, et la nécessité citoyenne de l'engagement, que doit rechercher l'Institution éducative.

Une profonde réflexion sur l'évaluation de l'engagement doit être engagée. En lycée, la Fédération française pour l'UNESCO, a conduit, en coopération avec le Rectorat de Créteil, une expérimentation qui aurait méritée d'être

observée et, peut-être, généralisée. Nous avons élaboré un livret intitulé : « Livret de reconnaissance et de valorisation des mandats électifs et des engagements des élèves ». Ce livret décrivait la nature des engagements de l'élève, la façon et la conviction avec laquelle il s'en acquittait. Il était renseigné par le Professeur principal de l'élève, le Conseiller principal d'éducation et finalement visé par le Proviseur, à qui il appartenait d'inscrire une appréciation de synthèse.

Lors des conseils de classe, les engagements et les mandats électifs des élèves étaient commentés, analysés et évalués. Pour les élèves de terminale, ce document était inséré dans le livret scolaire, à l'attention du jury du baccalauréat, lequel pouvait trouver là des éléments complémentaires de connaissance et d'appréciation des élèves.

D'autres modalités sont, sans doute, possibles. Elles sont à rechercher mais il conviendrait que, sans délais, ces engagements de l'élève, ces mandats électifs ne soient plus ignorés mais au contraire pris en compte, reconnus et valorisés comme autant de vecteurs qui facilitent l'accès de l'élève à une conscience citoyenne, pleine et entière. Au passage, l'Institution éducative y gagnerait en cohérence car l'encouragement prodigué aux élèves afin qu'ils assument des engagements et des mandats serait enfin suivi d'effets.

• **Le débat citoyen dans le débat pédagogique**

Du côté des enseignants également, des choses sont à réactiver.

La tradition du débat citoyen était vive et, cependant, dans les dernières décennies, il semble que ce débat ait déserté les salles de professeurs. Sans doute faut-il y voir la conséquence d'un certain désenchantement qui a affecté le corps enseignant au fil de ces mêmes décennies : succession de réformes sans grande cohérence, publics scolaires de plus en plus difficiles, sentiment d'être confronté à des difficultés sociétales trouvant leurs origines hors l'école, sentiment d'abandon de la part des responsables administratifs, etc ...

Peu, pas ou bien fondés, ces sentiments et ressentiments ont démobilisé les salles des professeurs et stérilisé le débat en dehors des préoccupations élémentaires du quotidien : devoirs communs, concertations disciplinaires...

Le recentrage sur les préoccupations strictement pédagogiques, déjà évoqué, a été l'une des autres conséquences de cette logique de repliement, avec l'abandon des questionnements éducatifs à d'autres acteurs : direction, conseiller principal d'éducation, assistant social, parents...

Cependant, si l'on s'accorde sur l'idée qu'il n'y aura pas d'éducation aux valeurs républicaines, à la citoyenneté, à la laïcité sans que son enseignement ne soit clairement rétabli au cœur des enseignements, il faudra nécessairement rompre ce repliement des professeurs sur des pratiques de simple transmission des connaissances au programme.

Il faut redonner aux enseignants le sens et le goût de leur mission citoyenne.

Cela passe, nous l'avons dit, par de nouvelles modalités de formation initiale qui, à nouveau, insisteraient sur le caractère central de cette mission d'éducation citoyenne et républicaine. Mais cela passe, peut-être aussi, par des dynamiques d'animation des communautés éducatives qui viseraient à réinstaller un débat vivant en salle des professeurs.

• **Les parents enfin**

On ne saurait oublier les parents. Si les enfants sont dans une grave situation d'inégalité face à l'école, si cette école républicaine, dont nous gardons la fierté, a pu être aujourd'hui cataloguée par des instituts internationaux comme l'une des plus inégalitaires, c'est parce les familles, les parents sont eux-mêmes en situation de très grande inégalité face à l'école.

D'aucuns ont cru pouvoir affirmer un peu vite la disparition des déterminismes sociaux, mais le mot du Premier Ministre, déjà évoqué, relatif à l'apparition de zones d'apartheid social, devrait nous inviter à plus de prudence et à regarder les réalités dans leur cruauté.

On aurait pu espérer que la description du schéma de l'héritage social, tel que le décrivaient Bourdieu et Passeron, s'atténuerait, se corrigerait à la mesure des volontés politiques qui s'exprimeraient. Il n'en a rien été. Certaines familles disposent de toutes les clés permettant d'ouvrir à leurs enfants le chemin, solidement balisé et sécurisé, de la réussite scolaire. D'autres, au contraire, se perdent dans une méconnaissance totale du système, de ses codes, de ses fonctionnements et se trouvent, quelle que soit leur bonne volonté, dans l'incapacité totale de guider leurs

enfants. L'échec est déjà inscrit dès le début de la route et nous ne pouvons que peu nous étonner du fait que cette fatalité de l'échec, dans les zones socialement les plus fragiles, conduise droit à des mécanismes d'exclusion, d'opposition violente, de haine sociale, comme ceux dont nous venons de constater les tragiques résultats.

Il ne suffisait pas de décider de quelques mesures symboliques isolées, comme d'ouvrir nos plus prestigieuses classes préparatoires et, à leur suite, nos grandes écoles, aux enfants des banlieues déshéritées pour croire que l'élitisme républicain était réinventé. L'élitisme républicain, au sens où nous pouvons l'entendre aux Clubs UNESCO, n'a de réalité que s'il est massif, que s'il est construit sur une réelle égalité de chances pour tous les enfants de la Nation et non exclusivement sur les capacités exemplaires des plus talentueux qui, quels que soient leurs handicaps initiaux, réussiront.

Dans un contexte sociétal et économique où les ruptures de la cellule familiale sont devenues banales, où le chômage par le déracinement qu'il implique et la destruction de l'image parentale, structurante et rassurante, désoriente l'enfant, il convient d'aider toutes les familles pour les mettre en capacité d'accompagner l'éducation de leurs enfants.

Des modalités sont à inventer dont les établissements scolaires devraient être les supports naturels. Il ne suffira pas cependant de planifier les traditionnelles réunions parents / professeurs, auxquelles n'assistent trop souvent que les parents des « bons élèves » pour que la cause soit entendue. C'est un immense chantier de réconciliation qui doit être engagé pour faire venir vers l'école des familles qui s'y sentent étrangères. L'école n'y parviendra pas seule. Un grand mouvement social y sera nécessaire dans lequel, aux côtés des pouvoirs publics et des collectivités territoriales, les associations d'éducation populaire et, parmi elles, plus particulièrement celles qui sont reconnues complémentaires de l'enseignement public, devront jouer leur rôle.

La Fédération française pour l'UNESCO y prendra, assurément, toute sa place.

Chapitre III : L'EDUCATION POPULAIRE

• Refonder une légitimité / Redéfinir un statut social

Les associations d'éducation populaire en France constituent un extraordinaire réseau d'une rare densité et d'une très riche diversité. Ce sont elles qui, assurément, depuis la grande loi de 1901 qui a constitué leur acte de naissance, mais avec une forte accélération aux lendemains de la 2^e guerre mondiale, ont porté cette volonté de participation citoyenne. Ce sont elles qui ont alimenté cette démocratie participative sans laquelle la démocratie électorale se vide dangereusement de sa substance.

Nous en sommes malheureusement là, et, si nous avons pu, il y a de cela trois ans, signer un éditorial fédéral intitulé : « Rendre la primauté aux citoyens », c'est précisément pour avoir observé le divorce préoccupant qui s'aggrave entre ces deux fondements d'une démocratie accomplie : démocratie électorale et démocratie participative. De plus en plus, l'exercice des responsabilités institutionnelles se transforme en un spectacle médiatique où des citoyens désabusés accourent aussitôt ont-ils accordé un mandat démocratique. A ce désenchantement vient s'ajouter un dramatique sentiment d'impuissance : « tous pareils, tous pourris », où s'abreuvent populismes et démagogues, tous plus périlleux les uns que les autres.

La réactivation de la démocratie participative, à travers une certaine renaissance associative, est vraisemblablement la solution la plus efficace et pertinente à cette crise de citoyenneté. Mais cela ne se fera pas sans redonner au mouvement associatif une nouvelle légitimité, sans redéfinir véritablement le statut social des associations.

Pour les associations, la course aux crédits publics, voire privés à travers le rôle ambigu des Fondations sur lequel nous reviendrons, est devenue une compétition destructrice où nous avons tous à perdre, tant les institutions publiques que les associations elles-mêmes. Les règles de ce jeu sont elles-mêmes devenues ambiguës et le clientélisme y tient souvent les premiers rôles. Dans ces conditions, rien ne garantit jamais que l'association aidée soit toujours la plus socialement utile.

Entre les pouvoirs publics, institutions nationales ou collectivités territoriales, se développe une relation de dépendance et d'assistanat, dont les conséquences très négatives sont, d'une part, d'obscurcir les ambitions et objectifs à atteindre et, d'autre part, de fragiliser considérablement les associations elles-mêmes, dont l'existence peut être menacée, qui par la disparition d'une subvention qui par son paiement tardif.

Le recours aux aides données par les Fondations est également critiquable, cela pour deux raisons au moins. D'une part, il oblige, là encore, à ce que les associations s'inscrivent dans ce jeu concurrentiel que nous dénonçons. D'autre part, sous le prétexte de leur capacité financière, il déplace vers des entités privées la capacité d'appréciation des besoins et projets socio-culturels, quand, de notre point de vue, ces prérogatives devraient être réservées, quasi exclusivement, aux institutions publiques, seules démocratiquement garantes de l'intérêt général. Clubs UNESCO, nous ne saurions approuver ce déplacement de légitimité, que plus personne ne semble percevoir et dont nous sommes, comme d'autre, victimes. L'impôt est vraisemblablement la voie qui permettrait de restituer à la puissance publique une légitimité qui lui est disputée par des sociétés privées. Notre dénonciation vaut d'ailleurs dramatiquement pour l'UNESCO elle-même où nous observons, la mort dans l'âme que, faute d'un financement suffisant de la part des Etats adhérents, l'Organisation se voit contrainte de soumettre la définition et l'exécution de ses programmes au bon vouloir de puissantes entités financières, telles L'Oréal ou Microsoft.

- **Les associations, des opérateurs publics**

Les associations elles-mêmes, certaines d'entre elles en tout cas, ont pris conscience de ces effets pervers et de ces menaces et, en réponse, se sont regroupées en collectifs associatifs qui visent à exprimer la communauté de leurs ambitions et, aussi, de leurs difficultés ou problématiques. Il en est ainsi des deux collectifs auxquels la Fédération française a décidé d'appartenir ; le CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'École publique), en ce qui concerne les associations reconnues complémentaires de l'enseignement public, et le CNAJEP (Conseil National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire), en ce qui concerne les associations agréées d'éducation populaire. Dans ces collectifs, sans que l'objectivité de la compétition n'ait pu disparaître, une dynamique de solidarité et de complémentarité s'est développée, dont notre Fédération a été bénéficiaire en un moment critique de son existence.

Cet effort des associations elles-mêmes doit rencontrer une volonté institutionnelle nouvelle de ré-légitimation des associations. Les conventions d'objectifs, déjà existantes, devraient être positivement généralisées avec toutes les associations dont l'utilité socio-culturelle et éducative est, d'une manière ou d'une autre, reconnue.

Cependant, la convention d'objectifs, pour garantir aux associations la pérennité qui garantit leur efficacité et leur action, doit être précédée d'autres dispositions. Nos propositions pourraient être les suivantes :

- Généraliser la procédure d'agrément, seule capable d'inscrire dans la durée, au regard de son identité et de ses finalités, la reconnaissance d'utilité reconnue à une association, en relation aux missions de l'entité qui agréée : Ministère de l'Éducation, Ministère de la Jeunesse...
- Inscrire la convention dans un rythme pluriannuel, qui garantit à l'association comme à l'institution une visibilité à moyen terme de l'action subventionnée.
- Décliner l'ambition pluriannuelle en programmes annuels d'objectifs ; le rythme stratégique le plus communément admis et pratiqué étant un rythme à 3 ans.
 - Mettre en œuvre des évaluations partagées en relation aux trois dispositions précédentes :
 - Évaluer la pertinence d'un renouvellement d'agrément
 - Évaluer les résultats du plan triennal
 - Évaluer, objectif par objectif, la réalisation de chaque déclinaison annuelle

De ces propositions, il résultera, appelé de nos vœux, un changement radical du statut des associations agréées qui, d'organismes assistés et dépendants apparaîtront comme de véritables opérateurs publics d'action socio-culturelle et éducative.

Que nous disions, comme ci-dessus, que la prérogative d'appréciation des besoins sociaux doit appartenir en claire priorité aux pouvoirs publics, ne signifie pas que nous pensions qu'il appartient à ces pouvoirs de tout accomplir eux-mêmes. C'est ici qu'apparaît le concept, extraordinairement positif et fécond, de complémentarité auquel nous sommes si attachés. C'est l'affirmation de cette complémentarité qui appelle le statut d'opérateur que nous sollicitons, avec les dispositifs de contractualisation et d'évaluation que cela entraîne.

Ce qui est ici en jeu et nous ramène aux drames que nous venons de vivre avec les assassinats de Paris, ce n'est ni plus ni moins que la construction et le maintien du lien social. L'État n'y parviendra pas seul, pas davantage que les collectivités territoriales. Il y faudra un engagement participatif et citoyen que les associations peuvent structurer, pour autant qu'on leur reconnaisse ce statut d'opérateurs socio-culturels.

Chapitre IV : LA VILLE

S'agissant pour finir d'une politique globale de la ville, ou plus largement des territoires, nos propositions ne sauraient prétendre à l'immédiateté ; notre ambition ici doit plus raisonnablement se limiter à une réflexion générale qui, jointe à beaucoup d'autres, pourrait orienter une approche bien différente.

En effet, les politiques de la ville suivies depuis plus de quarante ans sont marquées d'un tragique échec social et citoyen. Rien n'a vraiment été pensé dans une logique d'ensemble. Les résultats sont accablants. On a construit « à la va vite » des barres sans âme que l'on détruit aujourd'hui. Les services sociaux, et plus encore, la vie commerciale ont déserté ces cités qui se sont encore davantage transformées en de grands dortoirs collectifs.

Plus grave encore, la mixité sociale est devenue inexistante, ces cités devenant le refuge de populations abandonnées, le plus souvent issues de l'immigration et, plus que d'autres, en situation d'exclusion sociale et professionnelle du fait d'un chômage croissant.

Tous ces facteurs conjugués ont généré des zones de non droit où même les services les plus vitaux : médecins, pompiers, police... se trouvent empêchés d'intervenir. L'autorité de l'État n'étant plus assurée, il se développe ce que nous avons dénommé des « féodalités de cage d'escalier » qui structurent la vie sociale par l'intimidation permanente. La capacité éducative des familles en est totalement annulée et de malheureux pères et mères de famille assistent impuissants à la chute de leurs enfants dans les abîmes de la délinquance, de la drogue, de la marginalisation et de la haine sociale... plus tard et trop souvent, de l'intégrisme. Le sentiment anti-immigré grandit, alimentant le « fonds de commerce » de populismes vendeurs d'exclusion et de confrontation.

- **L'appropriation et l'implication citoyennes**

La réponse à cette lourde désagrégation sociale, à laquelle ont été abandonné villes et quartiers, éloignés des collines de Neuilly, ne peut venir que d'une réappropriation citoyenne. Elle sera nécessairement lente et exigera des efforts conjugués de la part de tous les acteurs institutionnels et socio-culturels.

Il servirait de peu d'ouvrir des commissariats, susceptibles de rétablir l'autorité régaliennne de l'État si, en même temps, on n'ouvre pas les indispensables écoles, bibliothèques, gymnases et autres équipements sociaux...

C'est dans la simultanéité de ces actions de la puissance publique que réside la possibilité de leur succès. Cependant, si ces équipements devaient être perçus comme de nouvelles manifestations d'une compassion, qui ne s'exprime jamais autant que lorsque des voitures brûlent sur les parkings des cités, cela servirait de peu. Il faut, en même temps, déclencher toute une dynamique d'appropriation citoyenne qui conduise à donner véritablement vie à ce tissu social. On retrouve ici, à nouveau, la nécessité d'une étroite articulation entre démocratie électorale et démocratie participative, la première se nourrissant de la seconde, mais avec la condition que les mandats électifs apparaissent comme un exercice accessible à tout un chacun, sans nécessité d'être avocat, médecin ou bien notaire, notable en un mot. A-t-on jamais bien pris conscience de la charge discriminatoire de ce mot ? Il y aurait au sein de nos sociétés des individus « notables », et en conséquence, aptes à exercer les mandats électifs, et d'autres qui ne le seraient pas et qui, trop souvent, se trouvent réduits à n'être que les spectateurs de la vie publique.

Il est donc urgent de démontrer que l'exercice réel de la citoyenneté, dans ses deux domaines d'expression : démocratie électorale et démocratie participative, est possible pour tout un chacun, quelles que soient ses origines culturelles, ses occupations professionnelles ou ses choix spirituels.

C'est à une véritable inversion de points de vue que notre société doit impérativement s'attacher.

- **La vie culturelle**

Cela est réalisable si l'on veut bien se saisir des vecteurs possibles de cette inversion.

Le premier de ces vecteurs est la culture. Mais, là encore, une inversion est nécessaire. Comme pour l'école, des actions symboliques, et en elles-mêmes méritoires, ont été accomplies comme d'installer une Scène Nationale au cœur d'une ville ou d'un quartier en difficulté. Malheureusement, dans la plupart des cas, on ne sera pas parvenu à attirer un autre public que celui, habituel et cultivé, des salles de spectacle.

L'erreur, là encore, est d'approcher la production culturelle comme un objet de consommation, sans doute le plus

digne de tous, mais qui ne s'offre qu'à un public restreint, disposant des clés intellectuelles et culturelles, mais également économiques, de cette consommation.

Si l'on veut que la culture soit socialement efficace, il faut donc l'extraire de ce cycle de consommation et en faire un véritable instrument d'expression citoyenne, capable de provoquer les changements attendus. C'est dire que, sans cesser d'appuyer une pratique culturelle professionnelle, peut-être est-il à présent plus important encore de soutenir la pratique citoyenne de la culture ; faire en sorte que chaque citoyen, en son territoire, soit lui-même producteur de culture et que cette production soit en permanence valorisée afin de produire ses effets de transformation sociale.

C'est cette transformation d'un « citoyen consommateur de culture » en un « citoyen producteur de culture », qu'il faut opérer au plus vite, sans approche condescendante sinon en considérant que c'est ainsi, par la valorisation et la reconnaissance réciproques de ces multiples expressions culturelles que l'on créera et consolidera du lien social, ainsi également que se réactivera une véritable pratique citoyenne.

Il faut en finir avec cette conception de la culture conçue comme un artifice esthétique simplement mis en œuvre pour embellir le paysage territorial ; il faut rendre à la culture toute sa fécondité opératoire dans l'exercice actif de la citoyenneté et, en conséquence, promouvoir des politiques culturelles authentiquement stimulantes.

- **Éducation au patrimoine**

Un autre vecteur de cette réactivation citoyenne pourrait être l'éducation au patrimoine et, là encore, c'est vers l'UNESCO qu'il est pertinent de se tourner.

Il est une version stérile et passéiste du patrimoine qui consiste à n'y voir qu'une stratification figée de l'histoire qui, *in fine*, n'intéresserait vraiment, précisément, que les seuls historiens ou amateurs éclairés, légitimement soucieux de la protection de ce patrimoine.

Notre vision au contraire s'inscrit dans cette vision lumineuse de l'UNESCO qui a voulu voir dans le patrimoine la trace universelle de la création et du génie humain, cela dans une extraordinaire diversité des cultures et des civilisations : patrimoine mondial de l'humanité.

Ainsi, d'où que l'on vienne et où que l'on vive, l'on peut se reconnaître en chacune de ces créations patrimoniales. Pour revenir à la problématique de l'accueil qui faisait l'introduction de notre propos, l'éducation au patrimoine peut en être en excellent instrument. « Ce que tu trouves là et que tu découvres à ton arrivée est également tien ». L'histoire offre le patrimoine à l'immigré qui vient, quelle que soit le motif de son immigration, misère ou persécution, pour la raison que les patrimoines ne se combattent pas, ne se concurrencent pas sinon, au contraire, qu'ils sont spontanément dans cette complémentarité des apports qui caractérise le génie humain.

Nous avons eu tout récemment à participer aux « États généraux albigeois » et nous avons salué cette belle initiative municipale visant à faire de tout albigeois, sans égard pour son histoire personnelle, albigeois d'aujourd'hui, d'hier ou d'avant-hier, un ambassadeur du patrimoine albigeois, tout particulièrement de la « Cité épiscopale », inscrite par l'UNESCO au registre du patrimoine mondial. Ainsi le jeune albigeois, dont les parents sont nés dans les Aurès, sera ambassadeur de la « Cité épiscopale », qu'il deviendra capable de présenter aux visiteurs du monde entier comme étant également leur, chose qui le rendra beaucoup plus apte encore à repartir, à son tour, à la découverte des vestiges de l'antique Thamugadi et ainsi nouer les liens de cette universalité de la création humaine.

Que la basilique de St Denis, nécropole des Rois de France, soit génératrice de lien social et de citoyenneté partagée, nous en sommes convaincus. Encore faut-il que tous les enfants de St Denis, et au-delà, la reconnaissent comme part constitutive de cette citoyenneté commune. Il y faut une éducation et cela nous reste à réussir.

- **Construire la mixité sociale dans toutes ses composantes, spirituelles et culturelles**

C'est par la conjonction de toutes ces démarches, institutionnelles comme associatives, visant à encourager et à valoriser toutes les initiatives citoyennes, à redonner à la pratique culturelle son opérationnalité sociale, que l'on

construira cette mixité qui nous fait aujourd'hui cruellement défaut et qui seule, soyons-en assurés, sera de nature à nous préserver de tragédies semblables à celle que nous venons de vivre à Paris, en ce début 2015.

Cela passe par l'élaboration et l'affermissement d'un message commun, celui de la laïcité.

Parler de laïcité ouverte ou positive est un non-sens car la laïcité ne peut être autre chose qu'une ouverture à toutes les spiritualités, toutes les convictions, toutes les cultures. Les valeurs de la laïcité ne sont pas nées d'un néant abstrait, leurs racines plongent au plus profond des grandes traditions humanistes et spirituelles. Cependant, la vertu de la laïcité, qui n'est en aucune façon une spiritualité de plus, est de s'être construite comme une transcendance sociale permettant à tous et à chacun de vivre, de plein droit, dans le respect et la reconnaissance réciproques, sa liberté de conscience, de pensée et d'expression.

Les assassinats de Paris marqueront-ils, au-delà de l'émotion collective des premiers jours, un sursaut de la conscience nationale ? Nous l'espérons vivement.

Nous voulons relater, à cet égard, la réunion à laquelle nous a invités, le 21 janvier dernier, Madame le Maire du 12^e arrondissement, où notre Fédération a son siège social national.

Cette réunion regroupait tous les représentants des différentes confessions présentes dans l'Arrondissement : prêtres catholiques, imams, rabbins, pasteur, communauté bouddhiste, et des associations d'éducation populaire, dont notre Fédération. Il s'est produit, à l'occasion de ce tour de table, une communauté de vues qui, peut-être, aurait été inimaginable sans les assassinats de Paris. Tous les présents, sans exception, ont exprimé leur adhésion à la laïcité de la République et ont revendiqué l'urgence de sa consolidation.

A l'issue de cette réunion, notre Fédération a adressé aux participants et, plus particulièrement à Madame le Maire, la proposition d'organiser dans l'Arrondissement un laboratoire citoyen qui se donnerait pour mission d'élaborer un message unanime et cohérent de consolidation de la laïcité. En effet, ce qui, en un siècle d'histoire relative aux grandes lois de séparation des églises et de l'État, a pu fragiliser les idéaux de laïcité, c'est le fait que ces idéaux n'aient trop souvent été portés que par les seuls militants laïques. Si enfin, au terme de trop d'années de confusions, souvent volontairement entretenues par les uns ou les autres, au point que d'aucuns aient pu exprimer le non-sens d'une laïcité dite ouverte ou positive, nous sommes aujourd'hui en capacité de construire un message commun, cela est à saluer comme un extraordinaire progrès duquel les idéaux de laïcité pourraient sortir très fortement consolidés.

Ce message, s'il est « consensuellement » construit, trouverait alors une multitude de lieux d'expression complémentaires, en commençant par l'école, en suivant dans les espaces socio-culturels où se déploie l'activité des associations d'éducation populaire, en suivant par les lieux de culte et d'expression spirituelle des différentes confessions et, en terminant enfin au cœur de l'éducation familiale.

C'est ainsi que se réaliserait cette transversalité éducative indispensable pour que vivent, pour tous les citoyens de France, ces valeurs communes dont la République est pétrie.

Chapitre V : Pour synthétiser nos propositions : « Territoires pour l'UNESCO »

Cette transversalité éducative de territoire, dont la laïcité et les valeurs républicaines seraient le cadre et le fondement, où chaque acteur social et institutionnel apporterait le meilleur de sa contribution, par laquelle se consoliderait la cohésion sociale, la Fédération française pour l'UNESCO l'a imaginé sous la forme de « Territoires pour l'UNESCO ».

Nous avons déjà souligné l'heureuse concordance de valeurs et d'idéaux, dont nous bénéficions, entre la République et l'UNESCO. Pour nos amis des autres fédérations de clubs, qui se meuvent dans des pays autoritaires voire dictatoriaux, les choses ne sont pas si faciles. Pour nous, nos références s'épousent et en appeler à l'œuvre et aux idéaux de l'UNESCO, a d'abord pour vocation, au-delà de tout égoïsme hexagonal, d'inscrire notre engagement citoyen dans une générosité planétaire. Ainsi perçu, promouvoir l'UNESCO et son œuvre revient à s'interroger sur la façon la plus efficace de partager avec tous les peuples de la terre le meilleur de notre héritage républicain : « Liberté, Égalité, Fraternité » et, bien évidemment, « Laïcité ».

Cela nous a conduit à imaginer ce qu'il en serait d'un territoire : ville, communauté d'agglomérations, département ou région, qui affirmerait explicitement cette sensibilité à ce que l'UNESCO représente, par son œuvre et ses idéaux, comme promesse d'une citoyenneté planétaire, fondée sur la paix et la solidarité, et se développant sur les chemins complémentaires de l'Éducation, la Science et la Culture.

A notre initiative, cette expérimentation est aujourd'hui engagée, en France évidemment mais aussi dans d'autres pays d'Europe ou d'autres continents. Une région, la Bretagne, des communautés d'agglomérations : Rouen, Aurillac, des villes, grandes ou petites : Dijon, La Rochelle, Champagny sur Saône, Rieumes ont décidé de nous accompagner dans cette aventure citoyenne. D'autres villes : Toulouse, Albi, Auvers sur Oise ont exprimé leur intérêt. L'Arménie, le Liban, la Tunisie, le Mali, le Portugal, l'Espagne, le Salvador ont déjà, avec d'autres encore, également manifesté leur intérêt.

Au moment où nous avons formalisé notre initiative, voici plus d'un an, nous ne pouvions imaginer à quel point le caractère tragique de l'actualité, tant à Paris que tant d'autres endroits du monde, viendrait, à ce point, en souligner la pertinence.

Plus que jamais, nous pensons que la référence à l'UNESCO est la réponse au défi auquel nous restons confrontés : humanisme ou barbarie ? Faire vivre cette référence, en s'appuyant sur le socle de nos valeurs républicaines, telle est la mission magnifique de la Fédération française pour l'UNESCO.

Paris, le 10 février 2015

Yves LOPEZ

Président de la Fédération française pour l'UNESCO

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines, positioned to the right of the typed name.

Site de la FFPU

(www.ffpunesco.org)

Rechercher dans ce site

Ouvrir le menu

Accueil Qui sommes-nous? Nos actions Nos projets International Partenaires Adhérer Contact

Education

Bienvenue sur le site de la F.F.P.U
(Fédération Française Pour l'UNESCO : Clubs, Centres, Associations, Territoires)

2015
Sur les chemins de la paix

Cliquer sur l'image...

C'EST D'ACTUALITÉ

1945 Du Passé ... 2015

L'UNESCO a été fondée en 1945 pour développer « la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité », comme moyen pour construire une paix durable....

70 Anniversaire

L'UNESCO est convaincu que dans cette ère d'immenses changements sociaux, il est impératif d'investir dans l'humain ...

Nos partenaires



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Fédération Française pour l'UNESCO - Clubs, Associations, Territoires 173 rue de Charenton 750 12 Paris
Association de jeunesse et d'éducation populaire, complémentaire de l'enseignement public

www.ffpunesco.org tel: +33(0)1 42 58 68 06 fax: +33(0)1 46 06 28 08 contact@clubs-unesco.org
N° SIRET : 775 666 456 00063 - NAF : 9499Z

MINISTÈRE
DE LA VILLE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS